



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
(En exécution de l'article L. 2121-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 23 février 2023

**Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :**  
**JEUDI 29 FÉVRIER 2024 à 19h15**  
**Salle Louis Lemaire**

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
  - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal des 06 décembre 2023
  - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France, (FSRIF) – année 2022
  2. Rapport sur les orientations budgétaires 2024,
  3. Fixation des règles d'amortissement comptable – Dérogation au principe de prorata temporis,
  4. Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57
  5. Protocole d'accord entre la commune et l'Association Syndicale Libre du Parc de Parmain,
- Informations et questions diverses.



**Loïc TAILLANTER**

**Maire de PARMAIN**  
**Vice-Président de la Communauté de**  
**Communes**  
**de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**